



ICAO

Vingt-et-deuxième réunion du Groupe régional AFI de Planification et de Mise en œuvre
(APIRG/22)
(Accra, Ghana, 29 juillet – 2 août 2019)

Agenda Item 2 : Cadre de performance pour la planification et la mise en œuvre de la
navigation aérienne dans la Région AFI

RESULTATS DE LA DEUXIEME REUNION DU SOUS-GROUPE DE GESTION
DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'INFORMATION (IIM/SG/2)

(Présenté par le Président du Sous-Groupe IIM d'APIRG)

RÉSUMÉ
Cette note présente le rapport de la dernière réunion du Sous-Groupe Gestion de l'Infrastructure et de l'Information d'APIRG (APIRG IIM SG/2) pour considération par APIRG/22.
Suite à donner par la Réunion au Paragraphe 3 :
REFERENCE(S): <ul style="list-style-type: none">▪ Doc 9750, <i>Plan Mondial de la Navigation Aérienne</i>▪ Doc 7474, <i>Plan de Navigation Aérienne— Région Afrique- Océan Indien</i>▪ <i>Manuel de Procédures d'APIRG</i>▪ Rapport de la deuxième réunion du Sous-Groupe de Gestion de l'Infrastructure et de l'Information (IIM/SG/2)
Objectifs Stratégiques de l'OACI concernés : A – Sécurité, B – Capacité et Efficacité de la Navigation Aérienne, D – Développement économique du transport aérien et E – Protection de l'environnement
KPIs & Modules B0 ASBU concernés: Tous applicables à AIM, CNS et MET

1. INTRODUCTION

1.1 La deuxième réunion du Sous-Groupe de Gestion de l'Infrastructure et de l'Information de l'APIRG (IIM/SG/2) s'est tenue du 09 au 11 juillet 2018 dans la salle de conférence du Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique Occidentale et Centrale à Dakar, Sénégal. Avec entre autres les objectifs principaux suivants:

- a) Examiner les Conclusions/Décisions de la Première réunion du Sous-groupe Gestion de l'Infrastructure et de l'Information de l'APIRG (IIM/SG/2) tenue à Nairobi, Kenya, du 27 au 30 juin 2017 ;
- b) Examiner les résultats de la réunion APIRG/21 tenue à Nairobi, Kenya, du 09 au 12 octobre 2017, concernant les domaines de la Gestion de l'Information Aéronautique (AIM), de l'Infrastructure de Communication Navigation, Surveillance et Spectre (CNS) aéronautique, et de la Météorologie aéronautique (MET);
- c) Examiner l'état de mise en œuvre des projets régionaux adoptés par l'APIRG dans les domaines susmentionnés (AIM, CNS et MET) devant être mis en œuvre sur la base des modules prioritaires de l'ASBU de l'OACI, sélectionnés par la Région AFI ;
- d) Examiner les Termes de référence (TdR) et le Programme de travail du Sous-Groupe.

1.2 Étaient présents à la réunion quarante-huit (48) participants composés de représentants de quinze (15) États, de quatre (04) Fournisseurs de Services de Navigation Aérienne (ASECNA, ATNS, GCAA, SODEXAM) d'une (1) association de compagnies aériennes internationales (IATA).

1.3 Avant les délibérations sur les points de son ordre du jour la réunion considéra les Termes de Référence (ToRs) du Sous-Groupe et les participants ont élu **Mr. Kinafo Silué**, Chef du Service Infrastructures radioélectriques et électriques, SODEXAM, Côte d'Ivoire, Président et **Mme Esther Gaborekwe KHAMBULE**, Service Météorologique d'Afrique du Sud, Vice-Présidente.

2 DISCUSSION

2.1 La réunion a adopté sept (07) points à l'ordre du jour et en a discuté, comme en témoigne le résumé des conclusions et des décisions dans le rapport de la réunion présenté à l'annexe A du présent document de travail.

2.2 La réunion a passé en revue l'état de la mise en œuvre des conclusions et décisions de la première réunion du sous-groupe IIM de l'APIRG qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, du 27 au 30 juin 2017.

2.3 La réunion a noté avec préoccupation le faible rythme de mise en œuvre de ces conclusions/décisions et a exhorté l'Administration et les organisations à traiter efficacement les questions en suspens identifiées par IIM/SG/1.

2.4 La réunion a également noté un faible rythme de participation des Administrations/Organisations aux activités des Projets de IIM/SG. On signale que les experts nommés par leur administration n'ont pas reçu les ressources adéquates pour participer pleinement aux activités du sous-groupe de GII (téléconférences de coordination des projets, appels téléphoniques, réunions, etc.). La réunion a conseillé aux Administrations/Organisations membres de l'APIRG/IIM/SG d'évaluer avant leur engagement, leur capacité, leur disponibilité et leur disponibilité pour assurer une participation efficace de leurs représentants aux activités de l'IIM.

2.5 La réunion a été informée des défis rencontrés par les Coordonnateurs des Équipes de projets pour s'acquitter effectivement des tâches de coordination par des outils électroniques. La nécessité d'actualiser la liste des Équipes de projets a été signalée pour s'assurer de la disponibilité des coordonnées des membres des équipes, désignés par les États. La réunion a également pris note du manque de moyens de communication efficaces et fiables pouvant permettre une participation effective des membres des équipes de projets aux téléconférences et aux réunions.

2.6 La réunion a donc chargé le Secrétariat d'actualiser et communiquer la liste des coordonnées des experts désignés, confirmés être membres des équipes de projets par leurs administrations/organisations respectives et elle a exhorté les Coordonnateurs d'Équipes de projets d'établir des moyens de communication améliorés et efficaces pour stimuler et renforcer la participation des experts.

2.7 Les Équipes de projets ont été priées de finaliser le projet de Termes de référence des projets, la planification des projets, la description des projets, les réalisations attendues et le calendrier des projets.

2.8 Le Secrétariat a rapporté à la réunion le manque de coordination de certains projets IIM : **Projet AIM 2, Projet COM 2, Projet Spectrum, Projet MET 2 et Projet DL CMRA**. Le Secrétariat a rappelé à la réunion les mesures de suivi prises pour garantir soit une pleine participation à la présente réunion, soit l'élaboration d'un rapport de chaque Coordonnateur de projet à soumettre à la réunion.

2.9 Les administrations qui se sont engagées à coordonner les Équipes des projets susvisés : le **Cap Vert (coordonnateur du Projet DL CMRA)**, le **Nigeria (coordonnateur du Projet AIM 3 et du Projet COM 2)**, le **Sénégal (coordonnateur du Projet MET 2)** et l'**Ouganda (coordonnateur du Projet Spectrum 1)** ont été priés de confirmer à l'APCC, avec ampliation au Secrétariat, leur engagement à diriger effectivement les équipes de projets respectives qu'ils se sont engagés volontairement à coordonner.

2.10 La réunion a été informée des conclusions et décisions de la réunion APIRG/21 (tenue à Nairobi, Kenya, du 09 au 12 octobre 2017) concernant les domaines de la Gestion des informations aéronautiques (**AIM**), des Communications, navigation and surveillance et spectre aéronautiques (**CNS**) et de la Météorologie aéronautique (**MET**).

2.11 La réunion a été informée que APIRG/21 avait confirmé le manque de rapports continus sur l'état de mise en œuvre des conclusions des réunions de l'APIRG et elle a exhorté les Administrations à rendre régulièrement compte de l'état de mise en œuvre des résultats des réunions de l'APIRG au moyen des Formulaires de rapports sur la navigation aérienne (**ANRFs**).

2.12 La réunion a discuté des questions relatives à l'actualisation de la liste des carences de la navigation aérienne dans les domaines de l'**AIM**, de la **CNS** et de la **MET** et pris note du manque d'informations pertinentes fournies par les administrations. L'IATA a rappelé mettre continuellement mis à jour une base de données sur les carences dans le cadre du Groupe d'action tactique (**TAG**) de l'APIRG. Cependant, les données sur les carences collectées par le TAG dans ces domaines n'ont pas été communiquées au Secrétariat de l'IIM SG. La réunion a encouragé les États, les organisations et IATA à prendre les mesures appropriées pour actualiser, évaluer et prendre en compte les carences en matière d'**AIM**, **CNS** et **MET** en conformité avec les procédures du Plan de navigation aérienne de l'AFI.

2.13 La réunion a examiné l'état de préparation des réponses aux Questionnaires des projets comme l'a demandé la première réunion de l'IIM/SG et pris note de la nécessité pour les Équipes des projets d'élaborer et finaliser les Questionnaires des projets avec l'appui du Secrétariat.

2.14 La réunion a examiné l'état de mise en œuvre des projets régionaux de IIM adoptés par l'APIRG. À cet égard, il a été demandé aux coordonnateurs des équipes de projet de faire un rapport sur l'état de mise en œuvre et sur les obstacles rencontrés dans la coordination des projets régionaux.

2.15 La réunion s'est félicitée des rapports sur le travail mené à bien sous la coordination des Coordonnateurs des Équipes des projets engagés : **Afrique du Sud** (coordonnant le Projet COM 3), **ASECNA** pour le compte du **Togo** (coordonnant le Projet COM 4), **Côte d'Ivoire** (coordonnant le Projet COM 5) et **Ghana** (coordonnant le Projet SUR) et encouragé les autres Coordonnateurs d'Équipes de projets à prendre exemple des meilleures pratiques de la bonne coordination de ces Projets IIM.

2.16 La réunion a discuté des questions liées aux mécanismes et aux opportunités de financement des Projets IIM. Il a été souligné que la mobilisation des ressources pour le financement du projet régional était un défi qui pourrait gravement compromettre la mise en œuvre effective du Concept d'approche des Projets de l'APIRG si des financements tangibles et durables ne sont pas trouvés. À cet égard il a été convenu que la description des projets devrait être actualisée pour inclure l'estimation des coûts en vue de les rendre visibles pour les bailleurs/donateurs potentiels.

2.17 La réunion a également convenu que l'APCC, avec l'appui des CER et de la CAFAC, pourrait contribuer à l'effort de financement pour une mise en œuvre effective des projets IIM.

2.18 La réunion a discuté de la question de la mise en œuvre du service de surveillance aéronautique dans la région AFI en tenant dûment compte du déploiement de nouvelles technologies

(ADS-B Space) et des dispositions de l'OACI sur le Manuel de communication et de surveillance basées sur la performance (PBCS) (Doc. 9869 2^{ème} Ed., 2017).

À cet égard, la réunion a convenu de la nécessité d'amender la stratégie de mise en œuvre de la surveillance aéronautique de l'AFI et chargé l'Équipe du Projet surveillance d'élaborer des propositions.

2.19 La réunion a examiné la conclusion 21/33, paragraphe c) d'APIRG 21, relative à la mise en œuvre d'infrastructures de surveillance dans la région AFI.

Cette conclusion ayant appelé à une étude des modalités de l'imposition d'un mandat pour « *Squitter long* » en mode S pour ADS-B 1090 MHz dans la région AFI, la réunion a décidé que les Termes de référence de l'Équipe du projet de Surveillance devraient être étendus à la réalisation de l'étude demandée.

2.20 La réunion a été informée que l'OACI a finalisé l'élaboration et l'approbation de SARPS sur le service de consultation de la météorologie spatiale et pris note de l'amélioration et les bénéfices attendus de ce service. La réunion a pris note que la date d'applicabilité des nouvelles demandes devrait être novembre 2018. Les administrations/organisations ont été encouragées à se familiariser avec les nouvelles SARPS, à les transposer dans leur Réglementation nationale et à élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre du Service de météorologie spatiale.

2.21 La réunion a également discuté de la nécessité d'adopter le principe de Prise de décision en collaboration pour la planification et la mise en œuvre du Projet IIM. Les Équipes de projets ont été plus particulièrement encouragées à toujours prioriser les consultations entre parties prenantes (administrations, ANSP, Utilisateurs...) pour répondre au principe de Prise de décision en collaboration (CDM) prévu par le GANP (Doc 9750).

2.22 La réunion a évalué l'état d'avancement de la mise en œuvre de la tâche demandée par la 21^{ème} réunion de l'APIRG (**Décision 21/11 : Lien entre les Projets**) et elle a pris note que certaines Équipes de projets s'acquittaient de cette tâche. La réunion a également noté que certaines Équipes de projets n'ont pas encore finalisé la matrice des liens entre les projets, destinée à faciliter l'élaboration du mécanisme de collaboration et prévenir la duplication et le chevauchement d'action entre les projets. La réunion a félicité les Équipes ayant déjà finalisé la matrice avec succès et à encourager les autres à poursuivre la finalisation de ce travail.

2.23 Le Sous-groupe a examiné, actualisé et ajusté les Termes de référence, la composition, les méthodes et le programme de travail du Sous-groupe IIM de l'APIRG, tel que présenté à l'**Appendice E** du présent rapport. La réunion a révisé et finalisé, en particulier, le calendrier de travail du sous-groupe tel que récapitulé dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'IIM/SG DE L'AFI

N°	Description des tâches	Priorité	Date cible
1.	Coordination des projets (téléconférences, courriels, ateliers/séminaires, réunions)	A	31/08/2018
2.	Description des projets (composition et première estimation des coûts)	A	30/09/2018
3.	Déterminations des liens entre les projets	B	30/09/2018
4.	Planification des projets (élaboration des échéances et de la planification)	A	31/10/2018
5.	Détermination de la ligne de base des projets (compilation des Questionnaires indiquant les bénéfices attendus)	A	31/12/2018

6.	Estimation finale des coûts des projets	B	31/12/2018
7.	Rapport sur les réalisations attendues des projets	C	À partir du 1 ^{er} trimestre 2019

Priorité :

- A. Tâches hautement prioritaires pour lesquelles le travail devrait être accéléré ;
- B. Tâches moyennement prioritaires pour lesquelles le travail devrait être fait le plus tôt possible mais pas au détriment des tâches de priorité A
- C. Tâches de moindre priorité pour lesquelles le travail doit être effectué en fonction du temps et des ressources mais pas au détriment des tâches de priorité A et B.

2.24 Un récapitulatif d'activités menées par des groupes informels dans la région a été présenté à la réunion. Le Secrétariat a informé les participants que les réunions suivantes ont été tenues avec succès : SNMC/25, Freetown, Sierra Leone, 18-22 décembre 2017, 14^{ème} réunion du Conseil d'administration du VSAT SADC/2, Ezulwini, Eswatini, 28-29 mars 2018, réunions CNMC/8, SAT/FIT/13 et SAT/23, Durban, Afrique du Sud, 04-08 juin 2018.

La réunion a été informée du calendrier de la prochaine réunion prévue et de l'ordre du jour sur les activités IIM/SG.

2.25 La réunion a passé en revue, commenté et adopté les projets de Conclusions/Décisions, présentés par le Secrétariat et présenté en Annexe B.

3 SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations présentées dans cette note de travail mettant en lumière le travail accompli par le Sous-Groupe IIM/SG d'APIRG ;
- b) Examiner et approuver les conclusions et le the Rapport du sous-groupe IIM/SG/2 d'APIRG

---END---

APPENDICE A

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE



**Deuxième Réunion du Sous-Groupe Gestion de l'Infrastructure et de l'Information de l'APIRG
(IIM/SG/2)
Dakar, Sénégal, 09 – 11 juillet 2018**

Rapport

Préparé par le Secrétariat de l'OACI

Août 2018

Les désignations employées et la présentation des éléments dans la présente publication ne signifient pas l'expression de quelque opinion que ce soit de la part de l'OACI concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone ou de leurs autorités ou concernant la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE

1. Introduction.....	2
2. Objectifs.....	2
3. Participation.....	2
4. Responsables et Secrétariat.....	2
5. Langue de travail :.....	2
6. Ordre du jour.....	2
7. Résumé des projets de conclusions et de décisions.....	3

DEUXIEME PARTIE

8. Rapport sur les points de l'ordre du jour.....	6
---	---

APPENDICES

Appendice A : Liste des participants

Appendice B : Suivi des Conclusions/Décisions de IM/SG/1

Appendice C : Conclusions et Décisions d'APIRG/21

Appendice D : Rapports sur les activités des projets IIM

Appendice E : Termes de Référence, Composition et Programme de travail de IIM/SG

PREMIERE PARTIE

1. Introduction

La deuxième réunion du Sous-Groupe de Gestion de l'Infrastructure et de l'Information de l'APIRG (**IIM/SG/2**) s'est tenue du **09 au 11 juillet 2018** dans la salle de conférence du Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique Occidentale et Centrale à Dakar, Sénégal.

2. Objectifs

Les principaux objectifs de la réunion étaient notamment les suivants :

- e) Examiner les Conclusions/Décisions de la Première réunion du Sous-groupe Gestion de l'Infrastructure et de l'Information de l'APIRG (**IIM/SG/2**) tenue à Nairobi, Kenya, du 27 au 30 juin 2017 ;
- f) Examiner les résultats de la réunion APIRG/21 tenue à Nairobi, Kenya, du 09 au 12 octobre 2017, concernant les domaines de la Gestion de l'Information Aéronautique (**AIM**), de l'Infrastructure de Communication Navigation, Surveillance et Spectre (**CNS**) aéronautique, et de la Météorologie aéronautique (**MET**);
- g) Examiner l'état de mise en œuvre des projets régionaux adoptés par l'APIRG dans les domaines susmentionnés (**AIM, CNS et MET**) devant être mis en œuvre sur la base des modules prioritaires de l'ASBU de l'OACI, sélectionnés par la Région AFI ;
- h) Examiner les Termes de référence (TdR) et le Programme de travail du Sous-Groupe.

3. Participants

3.1 Étaient présents à la réunion quarante-huit (**48**) participants composés de représentants de quinze (**15**) États, de quatre (**04**) Fournisseurs de Services de Navigation Aérienne (**ASECNA, ATNS, GCAA, SODEXAM**) d'une (**1**) association de compagnies aériennes internationales (**IATA**).

La liste des participants est jointe à l'**Appendice A**.

4. Responsables et Secrétariat

4.1 Les participants ont élu M. **Kinafo Silué**, Chef du Service Infrastructures radioélectriques et électriques, **SODEXAM**, Côte d'Ivoire, Président et Mme **Esther Gaborekwe KHAMBULE**, Service Météorologique d'Afrique du Sud, Vice-Présidente.

4.2 **M. François-Xavier SALAMBANGA**, Expert Régional, Communication, Navigation et Surveillance du Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique Occidentale et Centrale, Dakar, et Secrétaire du IIM/SG de l'APIRG, a rempli le rôle de Secrétaire de la réunion, assisté de **MM. Vitalis AHAGO** et **Harvey Gabriel LEKAMISY**, respectivement Experts Régionaux **MET** et **CNS** du Bureau régional de l'OACI de Nairobi et **M. George BALDEH**, Experts Régional **AIM**, Bureau Régional de l'OACI de Dakar.

5. Langues de travail

5.1 La réunion s'est tenue en anglais et en français avec interprétation simultanée.

6. Ouverture

6.1 La réunion a été ouverte par **M. Mam Sait JALLOW**, Directeur Régional du Bureau de l'OACI pour l'Afrique Occidentale et Centrale.

6.2 Dans son allocution, **M. JALLOW** a rappelé aux participants que le travail de l'IIM/SG porte sur les cinq Objectifs Stratégiques de l'OACI : Sécurité de l'aviation, Capacité et Efficacité de la Navigation Aérienne, Sûreté et Facilitation de l'aviation, Développement Economique du Transport aérien et Protection de l'Environnement en y ajoutant en outre tous les Domaines clés d'Amélioration des Performances (PIA) du programme phare de l'OACI, les liens et les modules de l'ASBU.

6.3 Il a rappelé que l'IIM/SG avait été chargé de la planification et de la mise en œuvre de l'épine dorsale de nombreuses infrastructures et systèmes de navigation, en partenariat avec toutes les parties prenantes, en particulier du secteur de l'industrie, comprenant les utilisateurs, les fournisseurs de services de navigation aérienne, les exploitants d'aérodromes et d'autres organisations internationales.

Ses principales tâches sont la prise en compte des aspects de la mise en œuvre du Domaine n° 2 d'Amélioration des Performances (Systèmes et données mondialement interopérables) avec focus sur le rôle du traitement et de la gestion numérique des informations aéronautiques, des informations météorologiques et des communications par liaison de données en appui à la fourniture de Services de la circulation aérienne (ANS).

6.4 **M. JALLOW** a souligné que la réorganisation de l'APIRG à travers l'approche par gestion de projets fait suite à l'initiative « *Aucun pays laissé de côté* » du Président du Conseil de l'OACI et du « **Mécanisme d'évaluation par les pairs des fournisseurs de service de la navigation aérienne de l'AFI** » et il a rappelé que le Comité de pilotage du Plan de l'AFI, en coordination avec APIRG et RASG-AFI, a adopté un ensemble révisé d'Objectifs de performance de la navigation aérienne de l'AFI, dont certains sont pertinents pour le Sous-groupe IIM.

6.5 Il a donc instamment demandé aux experts et à toutes les parties prenantes d'adhérer au changement et aux efforts entrepris pour inverser l'image négative de l'Afrique en tant que région enregistrant un taux élevé inacceptable d'accidents d'aéronefs et un nombre élevé d'incidents d'aéronefs (même s'ils diminuent) et a souhaité aux participants un bon séjour à Dakar ainsi que de fructueuses délibérations.

7. Ordre du jour

La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

7.1 **Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour, du programme de travail et élection du Président et du Vice-président de la réunion**

7.2 **Point 2 de l'ordre du jour : Revue des Conclusions/Décisions de la Première réunion du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information de l'APIRG (IIM/SG/1)**

7.3 **Point 3 de l'ordre du jour : Revue des résultats de la 21^{ème} réunion d'APIRG**

7.4 **Point 4 de l'ordre du jour : État d'avancement de la mise en œuvre des projets régionaux adoptés par l'APIRG**

4.1 Projets régionaux AFI de Météorologie aéronautique

4.2 Projets régionaux AFI de Gestion de l'Information Aéronautique

4.3 Projets Régionaux AFI d'Infrastructure de Communication, Navigation, Surveillance et Spectre aéronautique

- 7.5 **Point 5 de l'ordre du jour : Revue des Termes de Référence et du Programme de travail du Sous-groupe IIM d'APIRG**
- 7.6 **Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses**
- 7.7 **Point 7 de l'ordre du jour : Revue des projets de Conclusions/Décisions de la deuxième réunion du Sous-Groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information d'APIRG**
- 8. Résumé des projets de conclusions et de décisions**

Les participants ont pris note du nouveau format élaboré pour formuler la conclusion/décision des réunions proposées par l'ANC et qui sera discuté ultérieurement.

Les projets suivants de Conclusions et de Décisions ont été formulés par la deuxième réunion d'IIM/SG:

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour, du programme de travail et élection du Président et du Vice-Président de la réunion

Décision 2/01 : Nomination du Président et du Vice-Président de la réunion

Il est conclu que :

La Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud soient nommées respectivement Président et Vice-Président de l'IIM/SG de l'APIRG

Point 2 de l'ordre du jour : Revue des Conclusions/Décisions de la Première réunion du Sous-groupe Gestion des infrastructures et de l'information de l'APIRG (IIM/SG/1)

Conclusion 2/02 : Mise en œuvre des Conclusions et des Décisions en attente de la première réunion APIRG IIM/SG

Il est conclu que :

Les Administrations/Organisations qui ne l'ont pas encore fait s'engagent à mettre effectivement en œuvre les conclusions et décisions en attente du Sous-groupe IIM d'APIRG.

Conclusion 2/03 : Participation effective et efficiente des Administrations aux activités des projets IIM

Il est conclu que :

Les Administrations/Organisations membres d'APIRG/IIM/SG évaluent, avant leur engagement, leurs capacités, compétences et disponibilité pour garantir une participation effective de leurs représentants aux activités du Sous-groupe IIM (Téléconférences, appels téléphoniques, réunions de coordination de projets...) et leur procurent en conséquence des moyens adéquats pour leur pleine implication.

Décision 2/04 : Amélioration des mécanismes de coordination des projets IIM

Il est conclu que :

Pour améliorer les mécanismes de coordination des projets IIM ;

- a) Le Secrétariat, avec l'appui du Président de l'IIM/SG et des Coordonnateurs des Équipes des projets, actualise et communique la liste et les coordonnées d'experts désignés confirmés être membres des équipes des projets par leurs administrations/organisations respectives ;
- b) Les Coordonnateurs des Équipes Projets établissent des moyens de communications améliorés et efficaces qui stimuleront et renforceront la participation des experts ;
- c) L'Équipe Projet finalise le projet de Termes de Référence du Projet, la planification du projet, la description du projet, les réalisations attendues et le calendrier du projet ;
- d) Le Président et le Secrétariat de l'IIM/SG organisent des téléconférences trimestrielles des Coordonnateurs des Équipes des projets pour passer en revue les progrès réalisés dans le projet.

La première téléconférence aura lieu avant le 30 septembre 2018 au plus tard

Conclusion 2/05 : *Coordination effective du Projet AIM 2, du Projet COM 2, du Projet Spectrum, du Projet MET 2 et du Projet DL CMRA*

Il est conclu que :

De toute urgence :

- a) Le Cap Vert (*coordonnateur du Projet DL CMRA*), le Nigeria (*coordonnateur du Projet AIM 3 et du Projet COM 2*), le Sénégal (*coordonnateur du Projet MET 2*) et l'Ouganda (*coordonnateur du Projet Spectrum*) confirment à l'APCC, avec ampliation au Secrétariat, leur engagement à diriger effectivement les équipes de projets qu'ils se sont volontairement engagés à coordonner ;
- b) Le Bénin, avec l'assistance de l'ASECNA, commence le plus rapidement possible le travail du Projet AIM 2 et d'en faire rapport lors de la première téléconférence ;
- c) Les États disposés à coordonner ces projets expriment leur intérêt au Secrétariat dans le cas où les États actuellement désignés pourraient ne pas pouvoir poursuivre la coordination
- d)

Point 3 de l'ordre du jour : Revue des résultats de la 21^{ème} réunion de l'APIRG

Conclusion 2/06 : *Rapports continus sur la mise en œuvre des résultats des réunions de l'APIRG*

Il est conclu que ;

Les Administrations fassent régulièrement un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des résultats des réunions de l'APIRG au moyen des ANRFs.

Conclusion 2/07 : *Mise à jour des carences dans les domaines de l'AIM, des CNS et de la MET*

Il est conclu que ;

L'IATA et les Administrations/Organisations concernées prennent les mesures appropriées pour actualiser, évaluer et prendre en compte les carences en matière d'AIM, CNS et MET selon les procédures du Plan de Navigation Aérienne de l'AFL.

Décision 2/08 : *Finalisation des Questionnaires des projets*

Il est conclu que ;

Pour établir la ligne de base de la mise en œuvre des projets IIM :

- a) Le Secrétariat compile tous les Questionnaires des projets reçus des Coordonnateurs des Équipes de projets et les communique aux Administrations/Organisations ;
 - b) Les Administrations/Organisations remplissent les Questionnaires avant le 31/10/2018.
- Point 4 de l'ordre du jour : État d'avancement de la mise en œuvre des projets régionaux adoptés par l'APIRG

Conclusion 2/09 : Partage de meilleures pratiques

Il est conclu que ;

- a) Les Coordonnateurs d'Équipes de projets prennent exemple sur les meilleures pratiques des projets IIM bien coordonnés : Projet COM 3 (*coordonné par l'Afrique du Sud*), Projet COM 4 (*coordonné par l'ASECNA pour le compte du Togo*), Projet COM 5 (*coordonné par la Côte d'Ivoire*) et Projet SUR (*coordonné par le Ghana*), pour améliorer leur méthodologie de coordination de projets, achever les tâches en attente et faire un rapport au Président avec ampliation au Secrétariat ;
- b) L'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Togo/ASECNA et le Ghana prêtent assistance en cas de besoin

Conclusion 2/10 : Financement des projets IIM

Il est conclu que ;

Pour faciliter la mobilisation de ressources de potentiels bailleurs :

- a) La description des projets soit actualisée pour y inclure une estimation des coûts ;
- b) L'APCC, avec l'appui des CER et de la CAFAC, contribue à l'effort de financement pour une mise en œuvre effective des projets IIM ;

Conclusion 2/11 : Amendements à la stratégie de mise en œuvre de la Surveillance aérienne de l'AFI

Il est conclu que ;

Compte tenu du déploiement de nouvelles technologies et de la nécessité d'infrastructures aériennes rationalisées, l'Équipe du Projet de surveillance élabore des propositions d'amendements à la stratégie de mise en œuvre de la Surveillance aérienne de l'AFI.

Décision 2/12 : Élargissement des TDR de l'Équipe du projet sur la surveillance en vue d'étudier l'imposition d'un mandat pour l'emport de l'ADS B 1090 MHZ type Mode S « Squitter long »

Il est conclu que ;

En référence à la conclusion 21/33 d'APIRG 21, paragraphe c), relative à la mise en œuvre d'infrastructures de surveillance dans la région AFI, les Termes de référence de l'Équipe du projet de surveillance soient élargis en vue d'inclure l'étude sur les modalités d'imposition d'un mandat pour l'emport de l'ADS B 1090 MHZ type Mode S « Squitter long » dans la région AFI, conformément à la stratégie de surveillance de l'AFI et aux dispositions mondiales, dans le cadre d'une Décision par Approche Collaborative (CDM) avec les utilisateurs.

Conclusion 2/13 : Élaboration de plans d'action pour le service consultatif de météorologie spatiale

Il est conclu que ;

Les États soient encouragés à élaborer des plans d'action sur le service consultatif de météorologie spatiale au moment de l'introduction des SARP sur les informations sur la météorologie spatiale.

Conclusion 2/14 : *Consultations entre parties prenantes pour la planification et la mise en œuvre*

Il est conclu que ;

Les Équipes de projets, en considération des besoins de mise en œuvre et des stratégies de l'AFI, donnent toujours la priorité aux consultations entre parties prenantes (Administrations, ANSP, Utilisateurs...) pour répondre au principe de Prise de Décision en Collaboration (CDM) prévu par le GANP (Doc 9750).

Décision 2/15 : *Réalisation de la liaison entre les projets*

Il est conclu que ;

Les Équipes de projets qui ne l'ont pas encore fait, s'engagent à remplir la matrice des liens entre les projets en vue d'élaborer un tableau de bord exhaustif sur tous les projets.

Point 5 de l'ordre du jour : Revue des termes de référence et du programme de travail du Sous-groupe IIM de l'APIRG

Décision 2/16 : *Adoption des Termes de référence, de la composition et du programme de travail de l'IIM/SG de l'APIRG*

Il est conclu que ;

Les Termes de référence, la composition et le programme de travail actualisés de l'IIM/SG soient adoptés tels que joints à l'Appendice E

Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses

Point 7 de l'ordre du jour : Revue des Conclusions/Décisions de la Première réunion du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'informations de l'APIRG

DEUXIEME PARTIE

RAPPORT SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour, du programme de travail et élection du Président et du Vice-président de la réunion

1.1 Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion a examiné et adopté le projet d'ordre du jour et le programme de travail proposé par le Secrétariat et élu la Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud pour proposer son Président et son Vice-président.

1.2 À cet égard, les participants ont élu M. **Kinafo SILUE**, Chef du Service Infrastructures radioélectriques et électriques, SODEXAM, Côte d'Ivoire, Président et Mme Esther **Gaborekwe KHAMBULE**, Service météorologique d'Afrique du Sud, Vice-présidente.

Le projet de décision suivant a donc été formulé :

Décision 2/01 : *Nomination du Président et du Vice-président de la réunion*

Il est conclu que ;

La Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud soient nommées respectivement Présidente et Vice-présidente de l'IIM/SG de l'APIRG

Point 2 de l'ordre du jour : Revue des Conclusions/Décisions de la Première réunion du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information de l'APIRG (IIM/SG/1)

2.1 Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a présenté à la réunion (**WP02**), l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et des décisions de la première réunion du Sous-groupe IIM d'APIRG, tenue à Nairobi, Kenya, du 27 au 30 juin 2017.

2.2 Suite à cette revue, la réunion a pris note avec préoccupation, de la lenteur de la mise en œuvre de ces conclusions/décisions et exhorté les administrations et les organisations à prendre effectivement en compte les questions en attente identifiées par IIM/SG/1.

La Conclusion suivante a été formulée :

Conclusion 2/02 : *Mise en œuvre des Conclusions et des Décisions en attente de la première réunion APIRG IIM/SG*

Il est conclu que ;

Les Administrations/Organisations qui ne l'ont pas fait s'engagent à mettre effectivement en œuvre les conclusions et décisions en attente du Sous-groupe IIM d'APIRG.

2.3 La réunion a également pris note de la lenteur de la participation des administrations/organisations aux activités des Projets IIM. Il a été rapporté que les experts désignés par leur administration n'avaient pas les ressources suffisantes pour assurer leur pleine implication dans les activités du Sous-groupe IIM (téléconférences, appels téléphoniques, réunions de coordination des projets...). Les participants ont conseillé que les administrations/organisations membres d'APIRG/IIM/SG évaluent avant leur engagement, leurs capacités, leurs compétences et leur disponibilité pour garantir une participation effective de leurs représentants aux activités du Sous-groupe IIM.

La Conclusion suivante a été formulée :

Conclusion 2/03 : *Participation effective et efficiente des Administrations dans les activités des projets IIM*

Il est conclu que ;

Les Administrations/Organisations membres d'APIRG/IIM/SG évaluent, avant leur engagement, leurs capacités, compétences et disponibilité pour garantir une participation effective de leurs représentants aux activités du Sous-groupe IIM (Téléconférences, appels téléphoniques, réunions de coordination de projets...) et leur procurent en conséquence des moyens adéquats pour leur pleine implication.

2.4 La réunion a été informée des défis rencontrés par les Coordonnateurs des Équipes de projets pour s'acquitter effectivement des tâches de coordination par des outils électroniques. La nécessité d'actualiser la liste des Équipes de projets a été signalée pour s'assurer de la disponibilité des coordonnées des membres des équipes, désignés par les États. La réunion a également pris note du manque de moyens de communication efficaces et fiables pouvant permettre une participation effective des membres des équipes de projets aux téléconférences et aux réunions.

2.5 La réunion a donc chargé le Secrétariat d'actualiser et communiquer la liste des coordonnées des experts désignés, confirmés être membres des équipes de projets par leurs administrations/organisations respectives et elle a exhorté les Coordonnateurs d'Équipes de projets d'établir des moyens de communication améliorés et efficaces pour stimuler et renforcer la participation des experts.

Les Équipes de projets ont été priées de finaliser le projet de Termes de référence des projets, la planification des projets, la description des projets, les réalisations attendues et le calendrier des projets.

La Décision suivante a été formulée :

Décision 2/04 : *Amélioration des mécanismes de coordination des projets IIM*

Il est conclu que ;

Pour améliorer les mécanismes de coordination des projets IIM :

- a) **Le Secrétariat, avec l'appui du Président de l'IIM/SG et des Coordonnateurs des Équipes des projets, actualise et communique la liste et les coordonnées d'experts désignés confirmés être membres des équipes des projets par leurs administrations/organisations respectives ;**
- b) **Les Coordonnateurs des Équipes Projets établissent des moyens de communications améliorés et efficaces qui stimuleront et renforceront la participation des experts ;**
- c) **L'Équipe Projet finalise le projet de Termes de Référence du Projet, la planification du projet, la description du projet, les réalisations attendues et le calendrier du projet ;**
- d) **Le Président et le Secrétariat de l'IIM/SG organisent des téléconférences trimestrielles des Coordonnateurs des Équipes des projets pour passer en revue les progrès réalisés dans le projet.**

La première téléconférence aura lieu avant le 30 septembre 2018 au plus tard.

2.6 Le Secrétariat a rapporté à la réunion le manque de coordination de certains projets IIM : Projet AIM 2, Projet COM 2, Projet Spectrum, Projet MET 2 et Projet DL CMRA. Le Secrétariat a rappelé à la réunion les mesures de suivi prises pour garantir soit une pleine participation à la présente réunion, soit l'élaboration d'un rapport de chaque Coordonnateur de projet à soumettre à la réunion.

2.7 Les administrations se sont engagées à coordonner les Équipes des projets susvisés : le Cap Vert (coordonnateur du Projet DL CMRA), le Nigeria (coordonnateur du Projet AIM 3 et du Projet COM 2), le Sénégal (coordonnateur du Projet MET 2) et l'Ouganda (coordonnateur du Projet Spectrum 1) ont été priés de confirmer à l'APCC, avec ampliation au Secrétariat, leur engagement à diriger effectivement les équipes de projets respectives qu'ils se sont engagés volontairement à coordonner

La Conclusion suivante a été formulée :

Conclusion 2/05 : *Coordination effective du Projet IIM AIM 2, du Projet COM 2, du Projet Spectrum, du Projet MET 2 et du Projet DL CMRA*

Il est conclu que ;

De toute urgence :

- a) **Le Cap Vert (coordonnateur du Projet DL CMRA), le Nigeria (coordonnateur du Projet AIM 3 et du Projet COM 2), le Sénégal (coordonnateur du Projet MET 2) et l'Ouganda (coordonnateur du Projet Spectrum) confirment à l'APCC, avec ampliation au Secrétariat, leur engagement à diriger effectivement les équipes de projets qu'ils se sont volontairement engagés à coordonner ;**
- b) **Le Bénin, avec l'assistance de l'ASECNA, démarre le plus rapidement possible le travail du Projet IIM AIM 2 et d'en faire rapport lors de la première téléconférence ;**
- c) **Les États disposés à coordonner ces projets expriment leur intérêt au Secrétariat dans le cas où les États actuellement désignés pourraient ne pas pouvoir poursuivre la coordination**

L'état de mise en œuvre des Conclusions/Décisions de la Première réunion du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information de l'APIRG (IIM/SG/1) est joint en **Appendice B**.

Point 3 de l'ordre du jour : Revue des résultats de la 21^{ème} réunion/APIRG

3.1 Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion a été informée (**WP03A, WP03B, WP03C** et leurs Appendices) des conclusions et des décisions de la réunion APIRG/21 (tenue à Nairobi, Kenya, du 09 au 12 octobre 2017) concernant les domaines de la Gestion des informations aéronautiques (**AIM**), des Communications, navigation and surveillance et spectre aéronautiques (**CNS**) et de la Météorologie aéronautique (**MET**).

3.2 La réunion été informée que APIRG/21 avait confirmé le manque de rapports continus sur l'état de mise en œuvre des réunions de l'APIRG et elle a exhorté les administrations à rendre régulièrement compte de l'état de la mise en œuvre des résultats des réunions de l'APIRG au moyen des Formulaires de rapports sur la navigation aérienne (**ANRF**).

La Conclusion suivante a été formulée :

Conclusion 2/06 : *Rapports continus sur la mise en œuvre des résultats des réunions de l'APIRG*

Il est conclu que ;

Les Administrations fassent régulièrement un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des résultats des réunions de l'APIRG au moyen des ANRFs.

3.3 La réunion a discuté des questions relatives à l'actualisation de la liste des carences de la navigation aérienne dans les domaines de l'AIM, de la CNS et de la MET et pris note du manque d'informations pertinentes fournies par les administrations. L'IATA a rappelé mettre continuellement mis à jour une base de données sur les carences dans le cadre du Groupe d'action tactique (TAG) de l'APIRG. Cependant, les données sur les carences collectées par le TAG dans ces domaines n'ont pas été communiquées au Secrétariat de l'IIM SG. La réunion a encouragé les États, les organisations et IATA à prendre les mesures appropriées pour actualiser, évaluer et prendre en compte les carences en matière d'AIM, CNS et MET en conformité avec les procédures du Plan de navigation aérienne de l'AFI.

La Conclusion suivante a été formulée :

Conclusion 2/07 : Mise à jour des carences dans les domaines de l'AIM, des CNS et de la MET

Il est conclu que ;

L'IATA et les Administrations/Organisations concernées prennent les mesures appropriées pour actualiser, évaluer et prendre en compte les carences en matière d'AIM, CNS et MET selon les procédures du Plan de Navigation Aérienne de l'AFI.

3.4 La réunion a examiné l'état de préparation des réponses aux Questionnaires des projets comme l'a demandé la première réunion de l'IIM/SG (**Décision 1/16 : Établissement des lignes de base/référence des projets**) et pris note de la nécessité pour les Équipes des projets d'élaborer et finaliser les Questionnaires des projets avec l'appui du Secrétariat.

La Décision suivante a été formulée :

Décision 2/08 : Finalisation des Questionnaires des projets

Il est conclu que ;

Pour établir la ligne de base de la mise en œuvre des projets IIM :

- a) Le Secrétariat compile tous les Questionnaires des projets reçus des Coordonnateurs des Équipes de projets et les communique aux Administrations/Organisations ;**
- b) Les Administrations/Organisations remplissent les Questionnaires avant le 31/10/2018.**

Les conclusions et les décisions de la réunion APIRG/21 relatives ou liées au champ d'application d'APIRG IIM/SG sont jointes en **Appendice C** du présent rapport

Point 4 de l'ordre du jour : État d'avancement de la mise en œuvre des projets régionaux adoptés par l'APIRG

4.1 Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion a été informée (**WP/04A.1, WP/04B.3, WP/04B.4, WP/04B.5, WP/04B.7, WP/04B.8, WP/04C.1**) de l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets régionaux de AFI IIM adoptés par l'APIRG. À cet égard, il a été demandé aux Coordonnateurs des Équipes des projets de faire rapport sur l'état de mise en œuvre et les obstacles rencontrés dans la coordination des projets régionaux.

4.2 La réunion s'est félicitée des rapports sur le travail mené à bien sous la coordination des Coordonnateurs des Équipes des projets engagés : **Afrique du Sud** (coordonnant le Projet COM 3), **ASECNA** pour le compte du **Togo** (coordonnant le Projet COM 4), **Côte d'Ivoire** (coordonnant le

Projet COM 5) et **Ghana** (coordonnant le Projet SUR) et encouragé les autres Coordonnateurs d'Équipes de projets à prendre exemple des meilleures pratiques de la bonne coordination de ces Projets IIM. Les rapports sur les activités de ces projets sont joints à l'**Appendice D** du présent rapport.

La Conclusion suivante a été formulée :

Conclusion 2/09 : *Partage de meilleures pratiques*

Il est conclu que ;

- a) Les Coordonnateurs d'Équipes de projets prennent exemple sur les meilleures pratiques des projets IIM bien coordonnés : Projet COM 3 (coordonné par l'Afrique du Sud), Projet COM 4 (coordonné par l'ASECNA pour le compte du Togo), Projet COM 5 (coordonné par la Côte d'Ivoire) et Projet SUR (coordonné par le Ghana), pour améliorer leur méthodologie de coordination de projets, achever les tâches en attente et faire un rapport au Président avec ampliation au Secrétariat ;**
- b) L'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Togo/ASECNA et le Ghana prêtent assistance en cas de besoin**

4.3 La réunion a discuté des questions liées aux mécanismes et aux opportunités de financement des Projets IIM. Il a été souligné que la mobilisation des ressources pour le financement du projet régional était un défi qui pourrait gravement compromettre la mise en œuvre effective du Concept d'approche des Projets de l'APIRG si des financements tangibles et durables ne sont pas trouvés.

4.4 La réunion a convenu que la description des projets devrait être actualisée pour inclure l'estimation des coûts en vue de les rendre visibles pour les bailleurs/donateurs potentiels.

4.5 La réunion a également convenu que l'APCC, avec l'appui des CER et de la CAFAC, pourrait contribuer à l'effort de financement pour une mise en œuvre effective des projets IIM.

La Conclusion suivante a été formulée :

Conclusion 2/10 : *Financement des projets IIM*

Il est conclu que ;

Pour faciliter la mobilisation de ressources de potentiels bailleurs :

- a) La description des projets soit actualisée pour y inclure une estimation des coûts ;**
- b) L'APCC, avec l'appui des CER et de la CAFAC, contribue à l'effort de financement pour une mise en œuvre effective des projets IIM ;**

4.6 La réunion a discuté de la question de la mise en œuvre du service de surveillance aéronautique dans la région AFI en tenant dûment compte du déploiement de nouvelles technologies (ADS-B Space) et des dispositions de l'OACI sur le Manuel de communication et de surveillance basées sur la performance (PBCS) (*Doc. 9869 2^{ème} Ed., 2017*).

À cet égard, la réunion a convenu de la nécessité d'amender la stratégie de mise en œuvre de la surveillance aéronautique de l'AFI et chargé l'Équipe du Projet surveillance d'élaborer des propositions.

La Conclusion suivante a été formulée :

Conclusion 2/11 : *Amendements à la stratégie de mise en œuvre de la Surveillance aéronautique de l'AFI*

Il est conclu que ;

Compte tenu du déploiement de nouvelles technologies et de la nécessité d'infrastructures aéronautiques rationalisées, l'Équipe du Projet de surveillance élabore des propositions d'amendements à la stratégie de mise en œuvre de la Surveillance aéronautique de l'AFI.

4.7 La réunion a examiné la conclusion 21/33, paragraphe c) d'APIRG 21, relative à la mise en œuvre d'infrastructures de surveillance dans la région AFI.

Cette conclusion ayant appelé à une étude des modalités de l'imposition d'un mandat pour « *Squitter long* » en mode S de type ADS B 1090 MHZ dans la région AFI, la réunion a décidé que les Termes de référence de l'Équipe du projet de Surveillance devraient être étendus à la réalisation de l'étude demandée.

La Décision suivante a été formulée :

Décision 2/12 : Élargissement des TDR de l'Équipe du projet sur la surveillance en vue d'étudier l'imposition d'un mandat pour l'emport de l'ADS B 1090 MHZ type Mode S « Squitter long »

Il est conclu que ;

En référence à la conclusion 21/33 d'APIRG 21, paragraphe c), relative à la mise en œuvre d'infrastructures de surveillance dans la région AFI, les Termes de référence de l'Équipe du projet de surveillance soient élargis en vue d'inclure l'étude sur les modalités d'imposition d'un mandat pour l'emport de l'ADS B 1090 MHZ type Mode S « Squitter long » dans la région AFI, conformément à la stratégie de surveillance de l'AFI et aux dispositions mondiales, dans le cadre d'une Décision par Approche Collaborative (CDM) avec les utilisateurs.

4.8 La réunion a été informée que l'OACI a finalisé l'élaboration et l'approbation de SARPS sur le service de consultation de la météorologie spatiale et pris note de l'amélioration et les bénéfices attendus de ce service. La réunion a pris note que la date d'applicabilité des nouvelles demandes devrait être novembre 2018. Les administrations/organisations ont été encouragées à se familiariser avec les nouvelles SARPS, à les transposer dans leur Réglementation nationale et à élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre du Service de météorologie spatiale.

La Conclusion suivante a été formulée :

Conclusion 2/13 : Élaboration de plans d'action pour le service consultatif de météorologie spatiale

Il est conclu que ;

Les États soient encouragés à élaborer des plans d'action sur le service consultatif de météorologie spatiale puisque les SARPs sur les informations sur la météorologie spatiale ont été introduites.

4.9 La réunion a également discuté de la nécessité d'adopter le principe de Prise de décision en collaboration pour la planification et la mise en œuvre du Projet IIM. Les Équipes de projets ont été plus particulièrement encouragées à toujours prioriser les consultations entre parties prenantes (administrations, ANSP, Utilisateurs...) pour répondre au principe de Prise de décision en collaboration (CDM) prévu par le GANP (Doc 9750).

La Conclusion suivante a été formulée :

Conclusion 2/14 : Consultations entre parties prenantes pour la planification et la mise en œuvre

Il est conclu que ;

Les Équipes de projets, en considération des besoins de mise en œuvre et des stratégies de l'AFI, donnent toujours la priorité aux consultations entre parties prenantes (Administrations, ANSP, Utilisateurs...) pour répondre au principe de Prise de Décision en Collaboration (CDM) prévu par le GANP (Doc 9750).

4.10 La réunion a évalué l'état d'avancement de la mise en œuvre de la tâche demandée par la 21^{ème} réunion de l'APIRG (**Décision 21/11: Lien entre les Projets**) et elle a pris note que certaines Équipes de projets s'acquittaient de cette tâche. La réunion a également noté que certaines Équipes de projets n'ont pas encore finalisé la matrice des liens entre les projets, destinée à faciliter l'élaboration du mécanisme de collaboration et prévenir la duplication et le chevauchement d'action entre les projets. La réunion a félicité les Équipes ayant déjà finalisé la matrice avec succès et à encourager les autres à poursuivre la finalisation de ce travail.

La Décision suivante a été formulée :

Décision 2/15 : Réalisation de la liaison entre les projets

Il est conclu que ;

Les Équipes de projets qui ne l'ont pas encore fait, s'engagent à remplir la matrice des liens entre les projets en vue d'élaborer un tableau de bord exhaustif sur tous les projets.

Point 5 de l'ordre du jour : Revue des termes de référence et du programme de travail du Sous-groupe IIM d'APIRG

5.1 Sous ce point de l'ordre du jour, le Sous-groupe a examiné, actualisé et ajusté les Termes de référence, la composition, les méthodes et le programme de travail du Sous-groupe IIM de l'APIRG, tel que présenté à l'**Appendice E** du présent rapport. La réunion a révisé et finalisé, en particulier, le calendrier de travail du sous-groupe tel que récapitulé dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'IIM/SG DE L'AFI

N°	Description des tâches	Priorité	Date cible
8.	Coordination des projets (téléconférences, courriels, ateliers/séminaires, réunions)	A	31/08/2018
9.	Description des projets (composition et première estimation des coûts)	A	30/09/2018
10.	Déterminations des liens entre les projets	B	30/09/2018
11.	Planification des projets (élaboration des échéances et de la planification)	A	31/10/2018
12.	Détermination de la ligne de base des projets (compilation des Questionnaires indiquant les bénéfiques attendus)	A	31/12/2018
13.	Estimation finale des coûts des projets	B	31/12/2018
14.	Rapport sur les réalisations attendues des projets	C	À partir du 1 ^{er} trimestre 2019

Priorité :

- A Tâches hautement prioritaires pour lesquelles le travail devrait être accéléré ;
- B. Tâches moyennement prioritaires pour lesquelles le travail devrait être fait le plus tôt possible mais pas au détriment des tâches de priorité A ;
- C. Tâches de moindre priorité pour lesquelles le travail doit être effectué en fonction du temps et des ressources mais pas au détriment des tâches de priorité A et B.

La Décision suivante a été formulée :

Décision 2/16 : Adoption des Termes de référence, de la composition et du programme de travail de l'IIM/SG de l'APIRG

Il est conclu que ;

Les Termes de référence, la composition et le programme de travail actualisés de l'IIM/SG soient adoptés tels que joints à l'Appendice E

Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses

6.1 Sous ce point de l'ordre du jour, un récapitulatif d'activités menées par des groupes informels dans la région a été présenté à la réunion. Le Secrétariat a informé les participants que les réunions suivantes ont été tenues avec succès : SNMC/25, Freetown, Sierra Leone, 18-22 décembre 2017, 14^{ème} réunion du Conseil d'administration du VSAT SADC/2, Ezulwini, Swaziland, 28-29 mars 2018, réunions CNMC/8, SAT/FIT/13 et SAT/23, Durban, Afrique du Sud, 04-08 juin 2018.

6.2 La réunion a été informée du calendrier de la prochaine réunion prévue et de l'ordre du jour sur les activités IIM/SG.

Point 7 de l'ordre du jour : Revue des Conclusions/Décisions de la Première réunion du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'informations de l'APIRG

Sous ce point de l'ordre du jour, les participants ont revu, commenté et adopté les projets de Conclusions/Décisions de la réunion, présentés par le Secrétariat.

APPENDICE B

WP 10 APPNDX B Conclusions & Décisions IMSG

Conclusions et Décisions de la deuxième réunion du Sous-Groupe d'APIRG pour la Gestion de l'Infrastructure et de l'Information (IIM/SG/2), Dakar, Senegal, 09-11 July 2018

Point 1 de l'Ordre du jour : Adoption de l'Ordre du jour, du Programme de Travail et Election du Président et du Vice-Président de la Réunion

Décision 2/01: Election du Président et du Vice-Président de la Réunion	
<p>Il est décidé que ; La Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud sont élues Président et Vice-président du SG IIM d'AFPIRG IIM/SG.</p>	<p>Impact Attendu: <input checked="" type="checkbox"/> Politique / Mondial <input checked="" type="checkbox"/> Inter-régional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input checked="" type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Technique/Operationnel</p>
Pourquoi: Assurer la présidence de la réunion et la coordination des activités du sous-groupe IIM/SG	
Quand: 09/07/ 2018 puis après	Statut: Valide
QUI: <input checked="" type="checkbox"/> Coordonnateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> Secretariat OACI <input type="checkbox"/> Siège OACI <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs	

Point 2 de l'Ordre du jour : Revue des Conclusions/Décisions de la première réunion du Sous-groupe Gestion de l'Infrastructure et de l'Information (IIM/SG/1)

Conclusion 2/02: Mises en œuvre des conclusions et décisions pendantes de la première réunion du SG IIM d' APIRG	
<p>Il est conclu que ; Les Administrations/Organisations qui ne l'ont pas encore fait entreprennent la mise en œuvre effective des conclusions et décisions pendantes de la première réunion du SG IIM d' APIRG</p>	<p>Impact Attendu: <input type="checkbox"/> Politique / Mondial <input type="checkbox"/> Inter-régional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input checked="" type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Technique/Operationnel</p>
Pourquoi : Pour effectivement traiter des questions pendantes identifiées par IIM/SG/1	
Quand: 31 Décembre 2018	Statut: Valide
Qui: <input checked="" type="checkbox"/> Coordonnateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> Secretariat OACI <input type="checkbox"/> Siège OACI <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs	

Conclusion 2/03: Participation effective et efficiente des Administrations dans les activités des Projets IIM	
<p>Il est conclu que ; Les Administrations/Organisations membres du SG IIM d'APIRG évaluent, avant leur engagement, leur capacité, capacité et disponibilité pour assurer une participation effective de leurs représentants aux activités du Sous-Groupe IIM (Téléconférences de coordination des Projets, Appels téléphoniques, Réunions....) et en conséquence les dotent de moyens adéquats pour leur pleine implication.</p>	<p>Impact Attendu: <input type="checkbox"/> Politique / Mondial <input type="checkbox"/> Inter-régional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input checked="" type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Technique/Opérationnel</p>
Pourquoi: Pour assurer un bon taux d'implication des Eats/Organisations aux activités IIM/SG	
Quand: Continuellement	Statut: Valide

Qui: Coordonnateurs Etats Secretariat OACI Siège OACI Autres: ANSPs

Décision 2/04: Amélioration des mécanismes de coordination des Projets IIM

Il est décidé que ;

Dans le but d'améliorer les mécanismes de coordination des Projets IIM :

Le secrétariat avec l'assistance de la Présidence de IIM/SG et des Coordonnateurs d'Equipes projets, mette à jour et partage la liste et les contacts des experts désignés confirmés comme membres des équipes projets, par leurs Administrations/Organisations respectives ;
Les coordonnateurs d'Equipe Projet établissent des moyens de communication effective éprouvés qui vont stimuler et accroître la participation des experts ;
Les Equipes projet finalisent les TRFs, Planning, descriptions, livrables et chronologies des Projets ;
Le Président de IIM/SG et le Secrétariat organisent des téléconférences trimestrielles des Chef d'Equipes Projets pour suivre le progrès réalisé dans les projets
La première téléconférence aura lieu avant le 30 Septembre 2018

Impact Attendu:

- Politique / Mondial
 Inter-régional
 Economique
 Environnemental
 Technique/Opérationnel

Pourquoi: Pour améliorer les mécanisme de coordination des projets

Quand: 30/09/2018 puis Continuellement

Statut: Valide

Qui: Coordonnateurs Etats Secrétariat OACI Siège OACI Autres: ANSPs

Conclusion 2/05: Coordination effective du Projet AIM 2 , Projet COM 2, Project Spectre, Projet MET 2 et Projet DL CMRA

Il a été conclu que ;

Dans l'urgence:

Le Cap Vert (coordonnateur du Projet DL CMRA), le Nigeria (coordonnateur du Projet AIM 3 et du Projet COM 2), le Sénégal (coordonnateur du Projet MET 2) et l'Ouganda (coordonnateur du Projet Spectre) confirment à l'APCC avec copie au Secrétariat, leur engagement pour effectivement conduire les Equipes Projets respectifs dont ils s'étaient portés volontaires pour coordonner ;
Le Bénin à travers l'assistance de l'ASECNA désignée à cet effet, commence dès que possible le travail du Projet IIM AIM 2 et fait un rapport durant la première téléconférence ;
Les Etats désirant coordonner les projet ci-dessus expriment leur intérêt au Secrétariat au cas où les Etats actuels nommés ne voudront pas continuer la coordination

Impact Attendu:

- Politique / Mondial
 Inter-régional
 Economique
 Environnemental
 Technique/Opérationnel

Pourquoi: Pour commencer le travail en souffrance des projets identifiés

Quand: 15 Août 2018

Statut: Valide

Qui: Coordonnateurs Etats Secretariat OACI Siège OACI Autres: ANSPs

Conclusion 2/06: Rapport continu sur la mise en œuvre des résultats des Réunions d'APIRG	
<p>Il est conclu que; Les Administrations fassent régulièrement un rapport sur l'état de mise en œuvre des conclusions/décisions des réunions d'APIRG à travers les ANRFs</p>	<p>Impact Attendu: <input type="checkbox"/> Politique / Mondial <input type="checkbox"/> Inter-régional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input checked="" type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Technique/Opérationnel</p>
Pourquoi: Pour disposer de l'état de mise en œuvre des résultats d'APIRG	
Quand: Continument	Statut: Valide
Qui: <input checked="" type="checkbox"/> Coordonnateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> Secretariat OACI <input type="checkbox"/> Siège OACI <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs	

Conclusion 2/07: Mise à jour des carences dans les domaines AIM, CNS et MET	
<p>Il est conclu que; Administrations/Organisations concernées conduisent les actions appropriées pour mettre à jour, évaluer et traiter les carences identifiées dans les domaines AIM, CNS et MET au regard des procédures du Plan de la Navigation Aérienne de la Région AFI Plan.</p>	<p>Impact Attendu: <input type="checkbox"/> Politique / Mondial <input checked="" type="checkbox"/> Inter-régional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input checked="" type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Technique/Opérationnel</p>
Pourquoi: Mettre à jour évaluer et traiter les carences dans les domaines AIM, CNS et MET	
Quand: Dès que possible	Statut: Valid
Qui: <input checked="" type="checkbox"/> Coordonnateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> Secrétariat OACI <input type="checkbox"/> Siège OACI <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs	

Décision 2/08: Achèvement des questionnaires des projets IIM	
<p>Il est décidé que ; Dans le but d'établir un niveau de référence pour la mise en œuvre des Projets IIM : Le Secrétariat compile tous les questionnaires des coordonnateurs des projets pour dissémination aux Administrations/Organisations ; Les Administrations/Organisations répondent aux questionnaires d'ici le 31 10 2018.</p>	<p>Impact Attendu: <input type="checkbox"/> Politique / Mondial <input type="checkbox"/> Inter-régional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input checked="" type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Technique/Opérationnel</p>
Pourquoi: Etablir un niveau de référence pour la mise en œuvre des Projets IIM	
Quand: 31/10/ 2018	Statut: Valide
Qui: <input checked="" type="checkbox"/> Coordonnateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> Secretariat OACI <input type="checkbox"/> Siège OACI <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs	

Point 4 de l'Ordre du jour : Etat de mise en œuvre des projets régionaux adoptés par APIRG

Conclusion 2/09: Partage de Meilleures Pratiques	
<p>Il est conclu que; Les coordonnateurs d'Equipes Projet prennent exemple sur les meilleures pratiques des Projets IIM bien coordonnés notamment du Project COM 3 (coordonné par l'Afrique du Sud), le Projet COM 4 (coordonné par l'ASECNA pour le compte du Togo), du Projet COM 5 (coordonné par la Cote d'Ivoire) et du Projet SUR (coordonné par le Ghana) pour améliorer la méthodologie de coordination de leurs projets, achever les</p>	<p>Expected impact: <input type="checkbox"/> Politique / Mondial <input checked="" type="checkbox"/> Inter-régional <input type="checkbox"/> Economique <input type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Technique/Opérationnel</p>

tâches en instance et faire un rapport au Président avec copie au Secrétariat ; L'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Togo/ASECNA et le Ghana fournissent une assistance en cas de besoin	
Pourquoi: Bénéficiaire des Meilleures Pratiques dans la coordination des projets	
Quand: 30/09/2018 puis continuellement	Statut: Valide
Qui: <input checked="" type="checkbox"/> Coordonnateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> Secrétariat OACI <input type="checkbox"/> Siège OACI <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs	

Conclusion 2/10: Financement des Projets IIM	
<p>ie ; mobiliser des ressources de potentiels bailleurs de fonds : La description des projets soit mise à jour en incluant les estimations de coûts ; L'APCC avec le soutien des Commissions Economiques Régionales et la CAFAC assistent pour les efforts de financement pour la mise en œuvre effective des projets IIM</p>	<p>Impact Attendu: <input type="checkbox"/> Politique / Mondial <input checked="" type="checkbox"/> Inter-régional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input checked="" type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Technique/Opérationnel</p>
Pourquoi: Pour mobiliser des fonds pour les Projets IIM	
Quand : Décembre 2018 Préférence durant le premier trimestre	Statut: Valide
Qui: <input checked="" type="checkbox"/> Coordonnateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> Secretariat OACI <input type="checkbox"/> Siège OACI <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs	

Conclusion 2/11: Amendements de la Stratégie de mise en œuvre de la Surveillance Aeronautique en région AFI	
<p>Il est conclu que ; En considération du déploiement de nouvelles technologies et le besoin pour une infrastructure aéronautique rationalisée, l'Equipe projet de surveillance développe des propositions d'amendements de la Stratégie de mise en œuvre de la Surveillance Aeronautique en région AFI.</p>	<p>Expected impact: <input type="checkbox"/> Politique / Mondial <input checked="" type="checkbox"/> Inter-régional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Technique/Opérationnel</p>
Pourquoi: Pour rationaliser l'infrastructure aéronautique	
Quand: 31/12/2018	Statut: Valide
Qui: <input checked="" type="checkbox"/> Coordonnateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input type="checkbox"/> Secrétariat OACI <input type="checkbox"/> Siège OACI <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs	

Décision 2/12: Extension des TRFs de l'Equipe Projet surveillance pour étudier l'imposition pour l'obligation d'emport de l'ADS B 1090 MHZ Mode S " Squitter Long" dans la région AFI	
<p>Il est décidé que; En référence à la conclusion 21/33 d'APIRG 21 paragraphe c) relative la mise en œuvre de l'infrastructure de surveillance dans la Région AFI, les Termes de Reference de l'Equipe Projet Surveillance soient étendus pour étudier les modalités d'imposition de l'obligation d'emport de l'ADS B 1090 MHZ Mode S " Squitter Long " dans la région AFI dans un délai en accord avec la stratégie de surveillance en région AFI et des dispositions mondiales, par une approche par décision collaborative avec les usagers.</p>	<p>Impact Attendu: <input type="checkbox"/> Politique / Mondial <input checked="" type="checkbox"/> Inter-régional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Technique/Opérationnel</p>
Pourquoi: Conduire une étude par l'Equipe Projet SUR, sur l'obligation d'emport de l'ADS B 1090 MHZ Mode S " Squitter Long" dans la région AFI	

Quand: 11/07/2018	Statut: Valide
Qui: <input checked="" type="checkbox"/> Coordonnateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input type="checkbox"/> Secretariat OACI <input type="checkbox"/> Siège OACI <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs	

Conclusion 2/13 :Elaboration de plans d' action pour le service d'avis de météorologie spatiale	
Il est conclu que ; Les Etas soient encouragés à élaborer des plans d'action sur le service de météorologie spatiale comme les SARPs sur la météorologie spatiale ont été introduites	Impact Attendu: <input type="checkbox"/> Politique / Mondial <input type="checkbox"/> Inter-régional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input checked="" type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Technique/Opérationnel
Pourquoi: Donner une information d'avis sur la météorologie spatiale	
Quand: 30/11/2018	Statut: Valide
Qui: <input type="checkbox"/> Coordonnateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> Secrétariat OACI <input type="checkbox"/> Siège OACI <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs	

Conclusion 2/14:Consultations amongst stake holders for planning and implementation	
Il est consul que; Les Equipes Projet, au regard des exigences de mise en œuvre et des Stratégies AFI, donnent continuellement priorité aux consultations entre parties prenantes (Administrations, ANSPs, Usagers....) pour satisfaire au principe de Prise de Décision Collaborative (CDM) comme fourni par le GANP (Doc 9750).	Impact Attendu: <input type="checkbox"/> Politique / Mondial <input type="checkbox"/> Inter-régional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input checked="" type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Technique/Opérationnel
Pourquoi: Pour assurer une Prise de Décision Collaborative	
Quand: Continuellement	Statut: Valide
Qui: <input checked="" type="checkbox"/> Coordonnateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> Secretariat OACI <input type="checkbox"/> Siège OACI <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs	

Décision 2/15: Achèvement des liens entre Projets	
Il est conclu que; Les Equipes Projets qui ne l'ont pas encore fait fassent l'effort pour achever la matrice des liens entre projets pour permettre d'élaborer un tableau de bord exhaustif sur tous les projets.	Impact attendu: <input type="checkbox"/> Politique / Mondial <input checked="" type="checkbox"/> Inter-régional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input checked="" type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Technique/Opérationnel
Pourquoi: Disposer d'un tableau de bord des projets	
Quand: 30/09/2018	Statut: Valide
Qui: <input checked="" type="checkbox"/> Coordonnateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> Secretariat OACI <input type="checkbox"/> Siège OACI <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs	

Agenda Item 5 : Revue des Termes de Reference et du Programme de Travail du Sous-Groupe IIM d'APIRG

Décision 2/16: Adoption des Termes de Reference, Composition et Programme de travail du Sous-Groupe IIM SG d'APIRG	
Il est décidé que; Les Termes de Référence, Composition et <i>Programme de travail</i> du Sous-Groupe IIM d'APIRG est adopté comme attaché en Appendice xx	Impact Attendu: <input type="checkbox"/> Politique / Mondial <input type="checkbox"/> Inter-régional <input checked="" type="checkbox"/> Economique <input checked="" type="checkbox"/> Environnemental <input checked="" type="checkbox"/> Technique/Opérationnel

Pourquoi: Disposer de TRFs mis à jour	
Quand: 11/07/2018	Statut: Valide
Qui: <input checked="" type="checkbox"/> Coordonnateurs <input checked="" type="checkbox"/> Etats <input checked="" type="checkbox"/> Secretariat OACI <input type="checkbox"/> Siège OACI <input checked="" type="checkbox"/> Autres: ANSPs	

Point 6 de l'Ordre du jour : Questions diverses

Point 7 de l'Ordre du jour : Revue des projets de conclusions/décisions de la deuxième réunion du Sous-groupe IIM